

# Comptez sur nous !

JUILLET 2012 N°41

SOMMAIRE



## DOSSIER

P 02

Le changement positif pour la protection sociale, est-ce maintenant ?



## DEVOIR DE MÉMOIRE

P 05

Nous comptons sur vous !



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2012

P 06

Compte rendu de l'assemblée générale



## L'ACTU DE LA SOLI

P 16

La Solidarité au théâtre, ça déménage !



**LA SOLIDARITE  
MUTUALISTE**

## LE MOT DU PRÉSIDENT



**Comme nous le présentions en début d'année, 2012 se révèle être une année où les enjeux sociaux vont constituer l'essentiel des préoccupations des gouvernants et des gouvernés.**

Le premier semestre s'est conclu sur l'expression populaire en faveur d'un changement malgré une crise omniprésente et souvent, voire toujours, utilisée comme menace sur les choix possibles.

La crise économique, financière, continue de servir d'alibi à toutes les politiques de gestion qu'elles soient d'entreprises, étatiques ou supranationales aboutissant à précariser les populations dans tous les domaines de la vie quotidienne.

*Nous devons faire grandir l'appréciation que la Protection Sociale est un investissement en l'Homme et non un simple coût.*

les hommes qui ont créés toutes les richesses existantes sont sacrifiés pour satisfaire des critères comptables et le maintien de niveaux de profits indécents.

Nous sommes désormais dans un « bras de fer » entre l'Humain et l'Entreprise.

Il y a lieu de mettre en débat ce que doit être La solidarité, les solidarités...

S'il peut y avoir des solidarités de formes diverses inscrites dans des temporalités différentes, la réciprocité devrait être une constante pour une entraide mutuelle des Hommes pour les Hommes. Les Entreprises ainsi que leurs productions ou

L'actualité démontre sans cesse que l'investissement dans l'Humain n'a que très peu cours dans les stratégies développées. Les femmes et

leurs services ne devraient être considérés que comme des outils permettant de réaliser et d'atteindre l'épanouissement de l'Homme. Nous sommes encore loin d'une telle conception puisque des hommes continuent d'exploiter d'autres hommes.

La Protection Sociale est au cœur de la nécessaire redéfinition de la Solidarité Nationale et de ses sources de financements. Nous devons faire grandir l'appréciation que la Protection Sociale est un investissement en l'Homme et non un simple coût. Il est socialement juste que les entreprises participent, au niveau nécessaire, aux financements des branches des Régimes Obligatoires et des Organismes Complémentaires afin de garantir des revenus de substitution, ou le renouvellement de la force de travail par un accès à la santé et des soins de qualité.

Dans ce numéro de « Comptez sur nous » nous revenons sur les réponses aux besoins et les attentes en matière de santé et espérons contribuer avec le contenu de ce journal à l'avancée des réflexions.

Vous nous permettrez à cette occasion de rendre un hommage particulier et appuyé à Monsieur Alain Pelletier Président d'Honneur de La Solidarité Mutualiste, décédé au mois de mars 2012.

**Les valeurs évoquées dans les lignes qui précèdent étaient les siennes, nous tenterons de les faire vivre et de les rendre effectives.**

**Alain Gratadour**  
Président de La Solidarité Mutualiste



## DOSSIER

# LE CHANGEMENT POSITIF POUR LA PROTECTION SOCIALE, EST-CE MAINTENANT ?

La période que nous sommes en train de vivre est charnière. La France sort d'un cycle pour entrer dans un autre. Mais ce cycle qui vient de s'achever avec la non réélection de Nicolas Sarkozy à la tête du pays, a été marqué au fer rouge par une crise et des mesures qui, en plus d'avoir malmené de nombreuses familles, des catégories moyennes aux plus défavorisés, est une crise qui n'en finit plus. Une crise qui reste omniprésente dans ce cycle qui s'ouvre. Malgré ce constat inquiétant, l'espoir de changements positifs pour les français qui ont beaucoup souffert au cours de ces 5 dernières années pourrait naître, si l'on en croit notamment des promesses faites par François Hollande, nouveau Président élu. En tant qu'acteur de santé et acteur de l'économie sociale et solidaire, La Solidarité Mutualiste est attentive et vigilante vis à vis de la politique de santé qui sera conduite. Posture qui a toujours été celle de votre mutuelle et qui le restera. Car de fortes inquiétudes restent évidemment présentes.

Comptez sur Nous vous présente dans ce numéro une sorte de synthèse/transition entre les problématiques majeures soulevées ces dernières années autour de la santé, de la protection sociale en général et de la mutualité en particulier, et les mesures annoncées

Avec les élections présidentielles et législatives, chacun vient de vivre une période importante pour la citoyenneté, la démocratie, le peuple Français et son avenir.

Chez soi, entre amis, militants ou devant son poste de télévision, les occasions ont été nombreuses de questionner, de débattre, de donner son opinion, de faire part de ses inquiétudes et de ses espoirs. L'occasion aussi pour chacun de revenir sur certains choix politiques et, grâce au débat, d'en évaluer les résultats.

### En 5 ans, que de reculs pour la santé et la protection sociale !

Les pages de ce Journal ont tenu les adhérents de La Solidarité Mutualiste informés des menaces directes ou indirectes qui pesaient sur l'accès aux soins et à la santé en donnant une information la plus claire et la plus complète possible sur les diverses mesures mises en place.

Cependant, rappelons les reculs qu'ont eu à subir les assurés sociaux, et notamment les moins favorisés d'entre eux.

**Déremboursements de médicaments toujours plus nombreux, franchise de 1 euro par consultation, de 0,5 euro par boîte de médicaments, de 2 euros sur les transports sanitaires, hausse régulière du forfait hospitalier, envolée incontrôlée des dépassements d'honoraires... la liste des coup de canifs à l'accès aux soins et à la santé est longue...**

En 5 ans, plus personne ne peut nier que le désengagement de l'état en matière de protection sociale a été la règle, ni que tout a été fait pour « casser » notre modèle basé sur la solidarité, l'égalité et l'humain.

*Selon les chiffres de la Fédération des Mutuelles de France (FMF), le taux de remboursement par la Sécurité sociale des soins de ville (médecine générale, optique, dentaire...) est descendu à 55%.*

Le bilan de telles mesures et choix politiques est incontestable. La part des soins et médicaments pris en charge par la Sécurité sociale n'a jamais été aussi basse, et le reste à charge pour les mutuelles et les assurés jamais aussi élevé. Le résultat catastrophique ne s'est pas fait attendre : les renoncements aux soins n'ont jamais été aussi élevés, pour les plus modestes mais aussi pour les classes moyennes. Soins dentaires et optiques sont particulièrement repoussés à plus tard ou purement abandonnés.

### Une taxe intolérable sur les mutuelles !

Dans un tel contexte, avoir une mutuelle est aujourd'hui essentiel pour chaque foyer. Or, il est une terrible injustice faite aux assurés sociaux sans qu'ils en aient la moindre idée. **Il s'agit de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) qui pèse sur les mutuelles.** Instaurée par Nicolas Sarkozy en 2008, pour financer la Sécurité sociale, elle est passée de 3,5% à 7% le 1<sup>er</sup> janvier 2012. La ponction s'élève environ à 3 milliards d'euros par an. Or, il est évident qu'aucune mutuelle, dont les valeurs et le fonctionnement sont basés sur la solidarité (rappelons que les mutuelles sont à but non lucratif, contrairement aux assurances), n'est en capacité d'absorber une telle taxe sans augmenter le montant de ses cotisations. C'est donc véritablement un impôt indirect qui ne dit pas son nom qui est appliqué à chaque mutualiste.

*Comme le dit La Fédération des Mutuelles de France, « taxer ainsi les mutuelles c'est taxer 38 millions de Français, c'est créer un nouvel impôt sur la santé »*

Comment en est-on arrivé là ? Par une « manœuvre » que M. Alain Gradour, Président de La Solidarité Mutualiste, a clairement

dénoncée lors de la dernière Assemblée générale de la mutuelle en juin dernier. Il a expliqué comment l'ancien gouvernement s'est servi de la contrainte de l'Europe obligeant les mutuelles, au prix de nombreux sacrifices, à faire des réserves d'argent (obligation pour obtenir l'agrément par leurs autorités de contrôle). En effet, il a été décrété que, puisque les mutuelles avaient les moyens de faire des réserves d'argent, elles devaient être taxées !

*Il est évident que La Solidarité Mutualiste proteste fermement contre la fiscalisation des mutuelles.*



Plus d'un million de personnes ont signé la pétition « Un impôt pour notre santé, c'est non ! » lancée en 2011 par la Mutualité française et relayée par La Solidarité Mutualiste.

## La santé n'est pas une marchandise, c'est notre bien commun !

Les conséquences de la crise nous le démontrent chaque jour un peu plus depuis quelques années : c'est la financiarisation de toute notre société, du monde dans sa quasi totalité il faut bien l'admettre, qui est la cause de la crise que nous connaissons. C'est la finance qui dirige le monde ; ce sont les profits qui motivent les puissants, qu'ils soient grands patrons, géants de l'industrie, lobbystes...

Et maintenant que la plupart des ressources naturelles ont été exploitées et pillées, que la nature a été saccagée au nom de ces profits personnels, maintenant, ceux là même qui ont déjà « marchandisé » les hommes, la nature et ses ressources, ont le projet de faire commerce de notre santé ! Peu à peu ils y parviennent. A force de lobbying ils gagnent du terrain et font des profits, alors que dans le même temps il devient si difficile pour de nombreuses personnes de ne pas renoncer à certains soins. La Solidarité Mutualiste est on ne peut plus vigilante face à cette menace de privatisation de la santé.

Elle refuse cette marchandisation de l'homme et de sa santé. Elle en est convaincu, il faut changer de paradigme. La crise économique, sociale et sociétale que nous connaissons est la preuve que nous avons fait fausse route et qu'il convient de revenir aux fondamentaux qui sont le socle d'une société équilibrée, saine, juste et dans laquelle chacun aura sa place et pourra s'épanouir en tant qu'être humain. Car qui d'autre que l'homme est au coeur de toute société ? Qu'est-ce qui constitue intrinsèquement une société, une civilisation ? En aucun cas ce n'est l'argent, ce sont les hommes.

Un candidat à l'élection présidentielle a inscrit dans l'introduction de son programme « En refusant la domination du capital financier sur le travail, en luttant contre la précarité, en garantissant à chaque personne le droit de se soigner, de s'éduquer, de se loger et de travailler, nous protégeons et accroissons les forces créatrices qui refonderont notre pays et aideront demain à changer le monde ». **Peu importe la couleur politique de la personne qui a écrit ces phrases, La Solidarité Mutualiste trouve là une définition du paradigme vers lequel notre société doit tendre.**

▶ Tous les indicateurs montrent que la pauvreté s'est accrue depuis 2007 (Alternatives économiques, mars 2012)

▶ A la Taxe frappant les contrats mutualistes, s'ajoute une taxe de 6,27 % liée à la CMU, soit un prélèvement total de 13,27 % sur les mutuelles, depuis le 1<sup>er</sup> octobre dernier.

▶ « Une mutuelle n'est ni un privilège ni un signe extérieur de richesse ». Fédération des Mutuelles de France

▶ L'économie sociale et solidaire (ESS) forme un troisième secteur (à côté des secteurs privés et publics), fondé non sur le profit mais sur une finalité sociale et sur le service à la collectivité ou à ses membres, avec un fonctionnement démocratique et autogéré. En relèvent les coopératives, les mutuelles et certaines associations.

▶ « Les 10 % des ménages les moins favorisés ont vu leur niveau de vie reculer de 2,1% en moyenne tandis que les 10% les plus favorisés l'ont vu augmenter de 9,6%. En s'accroissant, ces inégalités nuisent non seulement à la cohésion sociale mais aussi au bien-être et à la santé de toute la société. » (source : Alternatives économiques, mars 2012)



Imagine@Fotolia-com

De nombreuses manifestations populaires ont témoigné ces dernières années du mal-être des Français.

▶ « La lutte contre la pauvreté ne sera efficace que si elle s'appuie sur une révision de nos politiques fiscales et sociales. » Didier Gelot, Secrétaire général de l'observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion, dans Alternatives économiques (mars 2012).

▶ 11,4 milliards d'euros. C'est le montant des cadeaux fiscaux faits aux plus riches depuis 2007. (Source : L'Humanité janvier 2012)

## La protection sociale de demain : des engagements ont été pris !

« **Solidarité** ». Vient du latin *solidus*, solide : corps dont les différentes parties sont solidaires. Dépendance mutuelle entre les hommes. Sentiment qui pousse les hommes à s'accorder une entraide mutuelle.



Olivier Le Moal@Fotolia.com

À la Solidarité Mutualiste, nous mesurons toute l'importance et la grandeur que revêt ce mot et c'est sur lui que reposent toutes nos valeurs.

Nous sommes convaincus qu'aujourd'hui, en cette période de profonds bouleversements, de vives incertitudes sur l'avenir et de moments très difficiles pour beaucoup, c'est la mise en avant des valeurs de l'humain et de la solidarité qui feront la différence et permettront d'impulser un virage porteur de changement positif.

Des choses ont été dites, des engagements pris en temps de campagne.

« *La santé comme progrès. La santé comme condition de la justice. La santé comme vecteur de croissance. La santé comme enjeu démocratique.* » Ce sont là les quatre valeurs à travers lesquelles François Hollande avait choisi de dérouler son programme santé, dans un discours prononcé le 2 février lors du forum « *La santé est notre avenir* ». « *C'est une belle ambition, déclarait-il, que de vouloir à la fois garder ce qu'il y a de mieux de notre système de santé – le contrat social, qui a été passé au lendemain de la Seconde guerre mondiale – et en même temps, d'inventer ensemble un modèle de santé qui doit être un facteur de cohésion, de dynamisme et de rayonnement !* »

« *Le renforcement du régime obligatoire, qui reste le socle incontournable de notre protection sociale, doit s'accompagner d'un débat sur la place et le rôle des organismes complémentaires, et notamment des mutuelles qui sont aujourd'hui indispensables pour accéder aux soins* », assurait François Hollande dans sa réponse aux questions de la Mutualité Française.

Y compris sur la scandaleuse taxe sur les mutuelles, François Hollande s'est prononcé : « *Le renchérissement des cotisations des mutuelles est en grande partie lié aux augmentations successives des taxes appliquées aux mutuelles. Ce renchérissement des cotisations pénalise naturellement les plus démunis* », déplore-t-il, regrettant que ces taxes aient été appliquées « *de manière telle que la distinction entre les contrats solidaires et responsables et les autres a quasiment disparu.* »

Quelques jours avant son élection, le candidat socialiste exprimait sur France Inter sa volonté d'annuler « *une partie* » de la taxe spéciale sur les conventions d'assurances.

Au sujet des dépassements d'honoraires des médecins, François Hollande a déclaré : « *ils ont augmenté de manière inquiétante pour les patients* », pour atteindre dans certains cas un « *niveau inacceptable* » et « *cette dérive doit cesser* ». « *Mon action visera donc une*

*remise à plat de l'ensemble des tarifs pratiqués en mettant un terme à l'option de coordination, mesure inefficace récemment imposée en dépit de l'opposition de l'ensemble des acteurs concernés* », promet-il dans sa lettre au président de la Mutualité. L'objectif est de plafonner ces dépassements « *par spécialité et par région* » via une négociation avec l'ensemble des acteurs concernés.



JPC-PROD@Fotolia.com

Selon un sondage ViaVoice publié en juin 2012, 52 % des Français souhaitent que les dépassements d'honoraires soient encadrés et 35 % qu'on les interdise.

La Solidarité Mutualiste, comme de nombreux acteurs du mouvement mutualiste, est active sur le front de la lutte pour une protection sociale juste, équitable et non comptable. Elle s'insurge fermement contre la culpabilisation et la stigmatisation des personnes et face aux menaces qui pèsent toujours sur notre système elle entend bien mettre en avant les fondements du mouvement mutualiste, SES fondements.

Lutte contre les dépassements d'honoraires, contre la désertification médicale, contre la vision comptable du système hospitalier, lutte pour une Sécurité sociale de haut niveau, pour des prises de décision fondées sur l'intérêt des assurés et non sur celui des groupes pharmaceutiques ou d'assurance...

Les chantiers, dont l'enjeu est notre protection sociale de demain, sont vastes. C'est pourquoi la politique de santé et les mesures prises doivent être à la hauteur de l'enjeu.

Pour un changement radical de politique de santé, pour la mise en place tout court d'une véritable politique de santé !

Pour une protection sociale pérenne et digne de la démocratie que nous sommes, recentrons-nous sur l'essentiel, sur le seul et unique moteur d'une société juste, égalitaire, dynamique, pacifiée et porteuse de projets, sur L'HUMAIN. En ce sens, la santé doit être au cœur des débats comme élément primordial de la construction d'une société tournée vers les Hommes. La préservation de la santé est l'objectif de chacun donc de tous. Si cette affirmation est partagée alors toutes les politiques doivent se décliner dans cette perspective. La vision des conditions de vie, de travail, de l'environnement, de l'agriculture, de l'alimentation, du développement industriel, des structures permettant l'acheminement et le transport des biens et des personnes, ainsi que la vision de la prévention et de l'action curative prises en charge doivent répondre à ces besoins d'épanouissement.

« **La Grande chose de la démocratie, c'est la solidarité** »

V. Hugo, *Proses philosophiques -L'âme (1860-1865)*



## DEVOIR DE MÉMOIRE

# NOUS COMPTONS SUR VOUS !

La France aborde une nouvelle période de son histoire. Bien sûr, pour les élections présidentielles du mois de mai, la FNDIRP n'avait donné aucune consigne de vote, ce n'était pas son rôle, si ce n'est celle de barrer la route à la candidate de la haine, du refus de l'autre, de la xénophobie. Son score au 1er tour a de quoi nous alerter. Que près d'un votant sur cinq ait cru trouver dans son programme les éléments d'une réponse aux graves problèmes qui assaillent notre pays, l'Europe et le monde, prouve tout le travail qu'il reste à faire.

Il s'agit maintenant de veiller à ce que ceux qui nous gouvernent, mettent en place un changement total de politique – ils ont été élus pour cela – qui permette aux Français de retrouver des raisons d'espérer en une vie meilleure pour eux et leurs enfants.

Dans le précédent numéro de « **Comptez sur nous** », j'évoquais l'actualité du programme du Conseil National de la Résistance. Pendant les campagnes électorales qui viennent de se dérouler, il a été évoqué à maintes reprises par ceux qui ont maintenant en mains les rênes du pouvoir. Nous serons vigilants pour qu'ils n'oublient pas leurs déclarations.

La FNDIRP vient de tenir son 37<sup>ème</sup> congrès à Nantes sur le thème : « *De la mémoire de la Déportation vers un monde de paix, démocratique et solidaire* ». Nous étions 300. Les dernières assises que nous avons tenues dans la même ville, c'était il y a 30 ans, nous étions 1 200. C'est normal, mais cela nous impose de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer notre continuité si nous voulons que la mémoire de la période dantesque que nous avons vécue, il y aura bientôt 70 ans, demeure. Pourquoi considérons-nous que c'est un devoir absolu ?

Certainement pas pour faire pleurer ou pour attiser une quelconque rancœur, mais simplement pour que les nouvelles générations sachent que cela a existé, que cela peut se reproduire, pour qu'elles soient conscientes qu'il y a des moments dans la vie où il faut savoir dire « NON », pour qu'elles refusent toute idée de racisme, d'exclusion, pour qu'elles comprennent que le droit à la différence est un impératif (« *Si tu diffères de moi, mon frère, loin de me léser, tu m'enrichis* » a écrit Saint-Exupéry). C'est pour toutes ces raisons que les anciens déportés, dont l'âge moyen approche les 90 ans, continuent malgré la fatigue, la maladie, à aller dans les collèges, dans les lycées, à la rencontre des jeunes pour parler avec eux, pour instaurer un dialogue intergénérationnel, pour dire aux jeunes que nous leur faisons confiance pour bâtir cette société de paix et de fraternité à laquelle, au plus profond de l'horreur, ils n'ont jamais cessé de rêver.

Pour que cette action puisse perdurer, pour que ne s'installe pas l'oubli, nous avons créé, il y a 30 ans, avec l'UMIF, la Fondation pour la Mémoire de la Déportation qui a ensuite donné naissance à l'Association des Amis de la Fondation. Cette association sera le dépositaire de notre mémoire ; elle défend, elle défendra les valeurs qu'ont toujours été les nôtres ; elle fonctionne dans chaque département au travers des délégations territoriales. Rejoignez-la. Prenez toute votre place dans les combats qui sont les nôtres, qui sont LES VÔTRES. Mutualistes, nous partageons les mêmes idéaux, nous comptons sur vous.

Du 30 mai au 3 juin, nous avons donc tenu notre 37<sup>ème</sup> congrès à Nantes. En choisissant le thème évoqué plus haut, nous avons voulu montrer que, pour nous, le combat perdure. La Paix ? elle est encore loin. Bien sûr, plus de conflit généralisé en Europe, mais la Syrie, Israël et la Palestine, l'Afghanistan... Tous les morts se valent, tous les orphelins, toutes les veuves, tous les blessés à vie dans leur chair et dans leur esprit se valent. La démocratie ? La liste serait trop longue des pays où elle n'est pas respectée, sans parler du nôtre, jusqu'à une date récente en tout cas. La solidarité ? Qu'en pensent les sans-papiers, les sans domicile ? les sans-travail ?

**Nos combats sont toujours d'actualité.** Quand on voit le parti nazi entrer au Parlement grec, quand on voit les « chemises noires » fascistes défilé dans les rues de Budapest où l'on s'apprête à réhabiliter le régent Horthy qui dirigeait le gouvernement d'Athènes sous l'occupation, on est en droit de se poser des questions. Quand, en France, on voit des jeunes attaqués parce qu'ils portent la Kippa, quand on voit des tombes musulmanes profanées, n'est-il pas temps, grand temps de réagir ? C'est ce que nous tentons de faire à travers différentes initiatives que nous menons avec la Fondation et ses Amis.

**Notre avenir ?** Nous en avons beaucoup discuté à Nantes. Les anciens déportés ne constituent plus que, 20 % de nos effectifs et ce pourcentage va évidemment continuer à diminuer. De plus, notre situation financière n'est pas bonne, c'est un euphémisme. L'année prochaine, lors d'une Assemblée générale extraordinaire, les délégués décideront de la poursuite de nos activités – avec qui ? avec quoi ? – ou de la dissolution de la Fédération. Ce sont des moments difficiles pour tous ceux qui ont consacré une grande partie de leur existence à la faire vivre. Le dilemme existe : d'un côté le cœur, de l'autre la raison. Mais, si dissolution il y a, la FNDIRP ne disparaîtra pas : elle continuera à vivre au travers des valeurs que nous avons transmises à la Fondation et aux Amis. De là, découle la nécessité de renforcer notre dernière structure. Il est bon de rappeler que la Fondation a été créée par la FNDIRP et l'UMIF qui, toutes les deux, sont représentées à son Conseil d'Administration et à son Bureau en la personne d'Henri Rollin en ce qui concerne l'UMIF.

**Alors, avec nous, vous voulez que se poursuive la défense de nos idéaux et tous nos grands combats, vous ne voulez pas que s'efface la mémoire de ce que fut cette page noire de notre histoire, vous voulez que se construise une société de Paix où chacun pourra trouver la place qui lui revient ! Nous vous attendons (voir ci-dessous les coordonnées de l'Association).**

Robert CRÉANGE

Secrétaire Général de la Fédération Nationale des Déportés et Internés,  
Résistants et Patriotes (FNDIRP) - [fndirp@yahoo.fr](mailto:fndirp@yahoo.fr)



Association des Amis de la Fondation  
pour la Mémoire de la Déportation  
32 Boulevard Saint-Germain 75005 PARIS  
Tél. 01 43 25 84 98  
Email : [afmd@afmd.asso.fr](mailto:afmd@afmd.asso.fr)  
<http://www.fmd.asso.fr>



## RAPPORT DE GESTION

# DE LA SOLIDARITE MUTUALISTE - EXERCICE 2011

### 1 Evolution du contexte général :

**L'économie s'installe dans une relative stagnation mais pas partout dans la récession.**

La crise n'est pas encore terminée mais, par des injections massives de liquidités selon des modalités d'ailleurs différentes selon les institutions, les banques centrales des pays occidentaux, notamment la Banque Centrale Européenne, la Banque d'Angleterre et le Système Fédéral des Etats-Unis, ont maintenu une certaine activité économique.

Dans ces conditions, les taux à court terme sont restés très bas ou sont redevenus bas dans des pays un moment suspectés de n'être potentiellement pas tout à fait sûrs comme l'Italie ou l'Espagne.

Pour autant, ces liquidités n'ont pas toujours alimenté les acteurs économiques qui en auraient eu le plus besoin. En outre, les pays comme la Grèce et le Portugal, soumis à des plans d'assainissement très sévères, ont connu une récession profonde et une crise sociale très grave. Le point commun à tous les pays occidentaux étant à de rares exceptions près (l'Allemagne dit-on) une augmentation du chômage, particulièrement des jeunes, qui a un effet délétère sur la cohésion même de nos sociétés.

Dans la plupart des pays, après une année 2012 encore médiocre, un timide redressement pourrait se dessiner en 2013 mais on voit déjà poindre la menace d'une reprise de l'inflation, ce qui est déjà manifeste pour certaines matières premières.

Sur le marché des obligations de la zone euro, l'année 2011 a été marquée par une poursuite de la baisse du taux sur les meilleures signatures du secteur public allemand, qui termine l'année au voisinage de 1,5 % à dix ans mais, dans une course à la qualité, les écarts par rapport au taux allemands se sont considérablement creusés. La France, qui est très loin des plus mal traités, a vu l'écart entre son taux des emprunts à 10 ans et celui de l'Etat allemand passer en 2011 de 0,2 % à 1,5 %. Cette course à la qualité s'est de même traduite, sur le marché français, par un

accroissement de l'écart entre le taux des obligations privées et celui des titres de l'Etat français.

En Europe, les marchés des actions ont réagi très vivement aux incertitudes concernant la crise de l'endettement de l'Etat grec ; les banques et, dans une moindre mesure, les sociétés d'assurance, ont été délaissées, dans la crainte qu'une partie de leurs actifs soit dépréciée. De manière générale, la volatilité des marchés d'actions a été extrême avec toutefois une prime en faveur des titres en relation avec le prix des matières premières ou de l'or. Pour sa part, le marché de Paris (indice CAC 40) a connu un recul de 17 %, la baisse est d'ailleurs générale sur les marchés européens et au Japon (touché par un tremblement de terre) mais Londres tire un peu mieux son épingle du jeu et la bourse des Etats-Unis connaît une petite progression.

**Au niveau réglementaire, préparation de solvabilité II et alourdissement de la fiscalité.**

La préparation des nouvelles règles relatives à l'appréciation et au contrôle de la solvabilité des organismes d'assurances, ce que l'on appelle solvabilité II, a beaucoup occupé les Pouvoirs publics et notamment l'ACP, Autorité de Contrôle Prudentiel, tandis que les organismes concernés, particulièrement les Mutuelles, peinent à deviner ce que l'on attend d'elles. Certes, la troisième directive, qui établit les principes, a été adoptée le 25 novembre 2009 mais elle doit être complétée par des dispositions d'application à décider au niveau européen et, pour certaines, au niveau national. Par ailleurs, une directive dite Omnibus doit être bientôt adoptée, qui pourrait modifier la date à laquelle tout le dispositif solvabilité II est applicable (1<sup>er</sup> janvier 2014 ?) et stipuler ce qui devrait être mis en place avant l'application intégrale de solvabilité II.

Les organismes doivent dès maintenant indiquer à l'ACP quel est leur état de préparation et ce qu'ils font pour garantir qu'ils seront prêts lorsque le dispositif entrera en vigueur.

L'Administration a distillé les mesures dans le temps, focalisant, dans un premier temps, l'attention sur le calcul des exi-

gences de solvabilité, elle a ensuite indiqué que l'essentiel était de mettre en place un système de gouvernance et un dispositif d'appréciation de la solvabilité (ORSA, sigle anglais), enfin, elle insiste aujourd'hui sur la nécessité de pouvoir fournir un ensemble très étendu d'informations sous de brefs délais et avec une périodicité du trimestre. Enfin, dans le domaine fiscal, la loi de Finances rectificative pour 2011 du 2 décembre 2011 confirme que les mutuelles seront progressivement soumises à l'impôt sur les sociétés avec une première étape dès 2012.

Par ailleurs, les contrats de complémentaire maladie dits responsables, les nôtres en l'occurrence, qui étaient exonérés de taxe d'assurance, ont vu le taux de cette taxe porté à 3,5 % au 1<sup>er</sup> Janvier 2011 puis à 7 % au 1<sup>er</sup> octobre 2011. Il est bien évident que toutes ces mesures ont des répercussions sur les cotisations d'assurance complémentaire maladie demandées aux adhérents, ce qui risque d'entraîner de nouvelles démutualisations pour les personnes à faibles moyens.

Le contexte global, les mesures mises en œuvre (Européennes ou Nationales) continuent de fragiliser l'ensemble de notre système de Protection Sociale avec ses conséquences sur la population.

### 2 Les événements marquants de l'exercice 2011

#### Le contrôle interne

La Solidarité Mutualiste a poursuivi, en accord avec les obligations émises, le déploiement de son système de contrôle interne. Celui-ci a été initié en 2009 et intéresse l'ensemble des antennes, boutiques, sections et le siège de la Mutuelle. Afin de s'assurer de son efficacité, de son dynamisme et de sa pérennité, La Solidarité Mutualiste a également désigné au sein de ses équipes, un référent de contrôle interne.

Le contrôle interne est un dispositif obligatoire qui est défini et mis en œuvre sous la responsabilité collégiale du CA, par les dirigeants et appliqué par le personnel au sein de notre organisation.

### Ce dispositif vise à assurer :

- ▶ L'optimisation de la gestion des structures opérationnelles dans le respect des orientations stratégiques données et l'identification des risques inhérents à l'exploitation.
- ▶ La fiabilité et la transparence des informations comptables, financières et de gestion.
- ▶ La conformité des opérations aux dispositions légales, réglementaires, contractuelles et aux normes professionnelles et déontologiques.
- ▶ Une conformité optimum aux obligations CNIL.
- ▶ Une « bonne » gouvernance.

Ces dispositions ont pour vocation de défendre les intérêts des mutualistes.

Comme l'année 2010, 2011 a été une année de consolidation de nos activités, nos services, nos moyens.

C'est en interne que les évolutions dans les processus de travail, la mise en commun de compétences ont fortement impacté les modèles définis dans le contrôle interne.

Les acteurs pivots du contrôle interne sont les collaborateurs opérationnels ou responsables hiérarchiques de la Mutuelle. Du fait de leurs connaissances métier, ils participent à l'identification des processus de la structure, à l'identification des contrôles et à l'évaluation des risques associés. L'année 2011 a été forte en actions de formation pour les salariés en vue de leur faire acquérir des compétences et des savoirs qui leur seront utiles dans le cadre de leurs missions mais au-delà dans leurs parcours professionnels personnels.

Le Président et la Direction définissent, en lien avec le Comité d'Audit, la politique de contrôle interne de la Mutuelle suivant les orientations données par le Conseil d'Administration et suivent sa réalisation au niveau global.

Ce comité est constitué de personnalités qualifiées chargées d'orienter chaque année la mise à jour et le déploiement du système de contrôle interne de La Solidarité Mutualiste. Ce comité travaillera de concert avec le référent de contrôle interne et orientera – au regard de l'appétence aux risques des administrateurs – les travaux du contrôle permanent et les missions du contrôle périodique. Des processus de priorité 3 ont commencé à être étudiés en 2011, poursuivant et mettant ainsi en œuvre les orientations arrêtées par le Conseil d'Administration.

La Solidarité Mutualiste est partie prenante des mesures de contrôles élaborées conjointement avec l'UNPMF pour la gestion du contrat collectif des salariés de la Sécurité Sociale et au-delà. Ce travail important sert pour l'ensemble des mutualistes couverts par l'UNPMF et nous permet de sans cesse améliorer nos propres pratiques afin de limiter tous les risques. Cette activité est assurée par la responsable de notre informatique.

### Initiatives et actions diverses significatives

Dans le cadre d'un projet alliant contrôle et formation interne des responsables de services du Siège (Président, Direction, Gestion, Comptabilité, Informatique) se sont investis à l'occasion d'un déplacement en Guadeloupe afin d'optimiser l'activité de cette antenne. Conformément aux décisions et orientations concernant le développement de la mutuelle dans ce département d'Outre-mer, un bureau d'accueil a été ouvert donnant une réelle visibilité à La Solidarité Mutualiste.

Dans l'objectif de rationaliser les coûts relatifs aux frais de gestion concernant nos locaux la recherche d'un acquéreur pour notre siège social a été activement effectuée. La vente des locaux doit se concrétiser dans le premier semestre soit dans les jours qui suivront l'Assemblée Générale.

Le contexte général, évoqué dans les chapitres précédents, a conduit La Solidarité Mutualiste à accompagner le mouvement de protestations concernant la fiscalisation des Mutuelles. Malgré une mobilisation significative qui a permis de comptabiliser des milliers de signatures émanant de nos adhérents nous avons été contraints de revaloriser les cotisations en cours d'année afin de nous adapter aux nouvelles charges fiscales.

### L'évolution des effectifs de la Mutuelle en 2011

La Solidarité Mutualiste a continué cette année sa politique de développement raisonnée. Elle enregistre la concrétisation de contrats collectifs faisant suite à des négociations qui ont la particularité de se chevaucher sur plusieurs exercices. De ce fait les objectifs donnés aux développeurs n'ont pu se concrétiser que partiellement.

Le nombre de personnes protégées en contrats collectifs obligatoires et contrats collectifs facultatifs est passé de 2 166 en 2010 à 2 498 en 2011.

Malgré cette évolution, la mutuelle déplore toujours une perte d'adhérents individuels, liée à n'en pas douter aux difficultés de vie grandissante de nos concitoyens.

#### Ainsi l'année se conclue par une déclinaison des adhérents au 31.12.2011 :

- ▶ **7 303** adhérents La Solidarité Mutualiste dont **299** CMU
- ▶ **4 483** adhérents Contrat Sécurité Sociale CRAMIF
- ▶ **2 531** adhérents Contrat initial CRAMIF dont **4** CMU
- ▶ **3 707** adhérents Contrat Sécurité Sociale URSSAF
- ▶ **203** adhérents Contrat initial URSSAF
- ▶ **1 247** adhérents Contrat Sécurité Sociale GUADELOUPE
- ▶ **1 201** Contrat initial GUADELOUPE dont **594** CMU
- ▶ **1 734** adhérents en garanties « Indépendant » dont **6** CMU

- ▶ La loi de Finances rectificative pour 2011 du 2 décembre 2011 confirme que les mutuelles seront progressivement soumises à l'impôt sur les sociétés avec une première étape dès 2012.



- ▶ Le contexte global, les mesures mises en œuvre (Européennes ou Nationales) continuent de fragiliser l'ensemble de notre système de Protection Sociale avec ses conséquences sur la population.
- ▶ Il est indéniable que tous les bouleversements vécus n'auraient pas pu être réalisés sans l'investissement de salariés motivés et conscients des enjeux et difficultés que nous devons ensemble surmonter.

DE LA SOLIDARITE MUTUALISTE - EXERCICE 2011

La Solidarité Mutualiste totalise, au 31 décembre 2011, 22 409 membres participants et 11 714 ayants droit, soit 34 123 personnes protégées.

Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et le 31 décembre 2011, 884 nouvelles adhésions ont été enregistrées.

**ADHESIONS/RADIATIONS/DECES  
DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2011**

ENTITÉS	ADHESIONS	RADIATIONS	DÉCÉS
SOLIDARITE MUTUALISTE et SPM	884	1331	dont 156
AVENIR	55	259	dont 59
CRAMIF	45	499	dont 91
URSSAF	8	123	dont 6
GUADELOUPE	651	787	dont 8
<b>TOTAL</b>	<b>1643</b>	<b>2999</b>	<b>dont 320</b>

**Commentaires des comptes de l'exercice 2011**

**Rappel :**

La mutuelle des travailleurs indépendants des régions de France Avenir MUTIRIF et la Mutuelle et Prévoyance du Personnel des Organismes de Sécurité Sociale (MPOSS), la Mutuelle de Personnel de l'URSSAF de Paris et Région Parisienne (MPURP), la mutuelle inter-entreprise du personnel de la caisse régionale d'assurance maladie d'Ile de France (CRAMIF) ont été fusionnées par LA SOLIDARITE MUTUALISTE, décret du 9 décembre 2009 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Un traité de réassurance en quote-part à 100 % au 1<sup>er</sup> janvier 2009 a été conclu entre l'UNPMF et les sections CRAMIF, MPOSS & MPURP de LA SOLIDARITE MUTUALISTE, pour les salariés et anciens salariés des organismes du régime général de Sécurité Sociale. Une convention de gestion entre le réassureur et les entités fusionnées intéressées visant à organiser entre elles leur participation à la gestion du régime de couverture à été signée.

**Éléments significatifs de l'exercice :**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, l'article 190 de la loi de finances n°2010-1657 du 29 décembre 2010 pour 2011 transforme la contribution affectée au fonds CMU en taxe additionnelle aux cotisations d'assurance. Ainsi la taxe n'est plus enregistrée en charge au compte de résultat. Les cotisations appelées doivent être enregistrées hors taxe de CMU. L'assiette de la taxe est le montant de cotisations appelées hors taxe. Le taux appliqué pour l'année 2011 est de 6.27 %.

Déduction faite des Aides à la Complémentaire Santé (ACS) et de la déduction forfaitaire, le montant acquitté pour la CMU au titre de l'exercice 2011 est de 431 696 €. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, la mutuelle est assujettie à la taxe sur les conventions d'assurance pour les contrats solidaires et responsables.

Les cotisations appelées doivent être enregistrées hors taxe de TCA. L'assiette de la taxe est le montant de cotisations appelées hors taxe. Le taux appliqué pour les 9 premiers mois de l'exercice 2011 est de 3.5 % et celui appliqué pour les 3 derniers mois de l'exercice 2011 est de 7 %, la taxe sur les contrats non responsables étant de 9 %.

Le montant acquitté pour la TCA au titre de l'exercice 2011 est de 837 256 €.

Ces montant n'apparaissent pas en charges mais ont occasionné de lourdes sorties de trésorerie puisées dans les placements.

Aussi ce changement de méthode comptable à un impact sur la présentation des comptes de cotisations du compte de résultat technique non vie.

Les cotisations apparaissent hors taxe au 31 décembre 2011 alors qu'elles étaient présentées brutes au 31 décembre 2010. L'ensemble des cotisations au 31 décembre 2011 représente 24 423 K€ TTC ou 22 332 K€HT contre 24 417 K€ TTC en 2010. Le niveau du volume des cotisations reste stable.

**Les comptes de Bilan**

**► Au passif du bilan**

Les fonds mutualistes passent de 3 806 K€ au 31/12/2010 à 3 331 K€ au 31/12/2011. La différence correspond au déficit de - 474 230 .31 € constaté sur l'exercice 2011. Le poste de provisions pour prestations à payer reste quasi constant passant de 2 599 K€ au 31/12/2010 à 2 607 K€ au 31/12/2011. Il faut noter que le contrat UNPMF impacte le poste pour 887 K€.

Le poste des provisions pour risques et charges relatif au calcul des indemnités de départ à la retraite augmente de 7.7 K€ pour passer de 113 K€ au 31/12/2010 à 121 K€ au 31/12/2011.

Le poste des autres dettes passe de 3 901 K€ au 31/12/2010 à 3 948 K€ au 31/12/2011. La faible variation confirme la maîtrise de l'ensemble des opérations comptables et financières de la Solidarité Mutualiste dans son ensemble (fusions et contrat UNPMF).

**► À l'actif du bilan**

L'actif incorporel diminue très faiblement passant de 52 K€ au 31/12/2010 à 51 K€ au 31/12/2011.

Le poste des placements a diminué de 26 % passant de 6 214 K€ au 31/12/2010 à 4 623 K€ au 31/12/2011.

Les causes sont la diminution de 39 % du poste des placements financiers qui est passé de 3 928 K€ en 2010 à 2 401 K€ en 2011. Des dettes provisionnées sur l'exercice 2009 ont été payées sur l'exercice 2010 pour 1 K€ et le paiement de la TCA (3.5 % pour les 3 premiers trimestres et 7 % pour le 4<sup>ème</sup> trimestre 2011) a généré une lourde sortie de trésorerie à hauteur de 837 K€ sans aucune imputation en charge. Aujourd'hui, le volume des placements reste stable de mois en mois.

Les placements de la mutuelle sont constitués à hauteur de 51 % d'immeubles. Ces derniers sont enregistrés à la valeur brute de 3 187 K€, alors qu'ils sont estimés en valeur de marché au 31 décembre 2011 à 3 870 K€.

En tenant compte de cette valeur de réalisation possible, le montant théorique des richesses de la mutuelle au 31 décembre 2011 est de 6 661 K€.

Le poste provision pour prestations à payer correspond au montant provisionné au titre du contrat UNPMF. Il passe de 714 K€ en 2010 à 887 K€ au 31 décembre 2011. Dans le cadre de la réassurance ce montant est compensé par une inscription au passif. Le poste des créances passe de 1 783 K€ en 2010 à 2 335 K€ en 2011.

Les autres actifs ont augmenté de 11 %. Les actifs corporels représentent 357 K€ alors que les avoirs en banques représentent 2 057 K€ au 31 décembre 2011.

Le poste de Régularisation actif a augmenté de 43 % passant de 285 K€ en 2010 à 407 K€. Il correspond essentiellement aux charges constatées d'avance qui sont extraites des charges de l'exercice 2011 pour être rattachées aux exercices futurs où elles sont affectées.

**Les comptes de résultat technique**

Le résultat technique non vie est déficitaire de - 474 K€ au 31 décembre 2011 contre un déficit de 1 457 K€ en 2010.

**► Les postes de « cotisations et prestations » :**

Les cotisations émises (nettes de réassurance et nettes de CMU et de TCA) par la Solidarité Mutualiste représentent 12 386 K€ au 31 décembre 2011 contre 13 693 K€ soit une diminution de 10 % causée par le changement de présentation comptable des cotisations. Celles-ci sont présentées hors taxe de CMU et de TCA au 31 décembre 2011 alors qu'elles étaient présentées toutes taxes de CMU au 31 décembre 2010.

Le montant des cotisations HT perçues au titre du contrat collectif réassuré par l'UNPMF sur l'exercice 2011 est de 9 135 K€ contre 10 273 K€ ttc en 2010.

L'ensemble des cotisations au 31 décembre



2011 représente 22 332 K€ HT ou 24 423 K€ TTC contre 24 417 K€ TTC en 2010. Ainsi le niveau du volume des cotisations reste stable.

Les prestations versées au cours de l'exercice 2011, tous contrats confondus, totalisent la somme de 18 695 K€ au 31 décembre 2011 contre 18 870 K€ au 31 décembre 2010.

Les prestations et frais payés diminuent passant de 18 870 K€ au 31 décembre 2010 à 18 600 K€ en 2011.

Le montant des prestations versées au titre du contrat collectif réassuré par l'UNPMF sur l'exercice 2011 est de 8 409 K€ contre 7 993 K€ en 2010.

**► Les postes de « frais d'acquisition et d'administration » :**

Le montant global du poste de frais d'acquisition et d'administration a diminué de 2 % passant de 2 519 K€ en 2011 à 2 558 K€ au 31 décembre 2010.

Les frais d'acquisition bruts sont de 1 797 K€ en 2011 contre 1 754 K€ en 2010.

Les frais d'administration bruts sont de 722 K€ en 2011 contre 804 K€ en 2010.

Le montant de commission enregistré au titre du contrat UNPMF pour l'exercice 2011 est de 743 K€ contre 1 066 K€ en 2010.

Ainsi le montant net de réassurance du poste des frais d'acquisition et d'administration est de 1 776 K€ au 31 décembre 2011 contre 1 492 K€ en 2010.

**Le compte de résultat non technique :**

Le résultat non technique est déficitaire de 474 K€ au 31 décembre 2011 contre un déficit de 1 457 K€ en 2010.

**► Le poste des « produits de placements » :**

Il faut noter une diminution de 32 % de ce poste en 2011 par rapport à 2010. Le montant de ce poste est de 273 K€ au 31 décembre 2011. Il est composé de 215 K€ de revenus de placement, de 25 K€ d'autres produits et 57 K€ de profits provenant de la réalisation des placements. L'actualité financière n'a pas permis sur l'exercice passé de réaliser des profits importants mais aucune perte n'a été enregistrée.

**► Le poste « autres charges non techniques » :**

En 2011, il y a une faible augmentation de 2 %. Le montant au 31 décembre 2011 est de 278 K€ contre 273 K€ en 2010.

**► Le poste « résultat exceptionnel » :**

Il faut noter que le résultat exceptionnel au 31 décembre 2011 est excédentaire de 330 K€ alors qu'il était déficitaire de 687 K€ en 2010. Le montant des produits exceptionnels en 2011 est de 384 K€ et correspond à des régularisations effectuées sur des opérations comptables concernant des exercices antérieurs.

Le montant des charges exceptionnelles est de 54 K€ en 2011.

**Le résultat comptable de 2011**

Le résultat comptable enregistré au 31 décembre 2011 est un déficit de 474 230,31 €

L'exercice 2011 enregistre un déficit global de 474 K€ contre un déficit de 1 457 K€ pour l'exercice 2010.

Le déficit 2011 s'explique par le déficit de 615 K€ du résultat technique cumulé avec l'excédent du résultat non technique de 141 K€.

Il est significatif de comparer ce déficit de 474 230,31 € à ce que la mutuelle a versé en fiscalité globale soit 1 269 952 € (837 256 € sur la seule TCA). Malgré un résultat en constante amélioration dans notre exploitation la charge fiscale nouvelle contribue (ou constitue) à notre déficit 2011.

Entre 2010 et 2011, le montant des cotisations nettes diminue de 10 %, alors que les charges de prestations diminuent de 9 %.

Les frais d'acquisition augmentent de 2 % et les frais d'administration diminuent de 10 %.

Le poste commissions reçues des réassureurs diminue de 30 % du fait de la modification de l'enregistrement comptable de la CMU à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Cette diminution impacte ainsi le montant net de réassurance du poste des frais d'acquisition et d'administration au 31 décembre 2011 qui est de 1 776 K€ alors qu'il était de 1 492 K€ en 2010.

**Quelques éléments financiers**

**Risques liés aux placements financiers**

Le Conseil d'Administration privilégie une politique de placements sécurisés.

La typologie des placements financiers de La Solidarité Mutualiste est la suivante :

**LISTE DES ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS**

ETABLISSEMENTS FINANCIERS	NOMBRES DE COMPTES OUVERTS
<b>TOUTES SECTIONS CONFONDUES</b>	
• SOCIETE GENERALE	2
• LA BANQUE POSTALE	3
• BF CREDIT COOPERATIF	1
• BANQUE POPULAIRE DE LA LOIRE (ST ETIENNE)	1
• BANQUE POPULAIRE DU NORD (DOUAI)	1
• HSBC	1
• CAISSE EPARGNE	3
• BANQUE FRANCAISE	2
• BRED BANQUE POPULAIRE	1
• CREDIT AGRICOLE DE GUADELOUPE	2
• BFC	1
• BANQUE DE ST PIERRE ET MIQUELON	2
<b>TOTAL</b>	<b>20</b>

► Le contexte général, évoqué dans les chapitres précédents, a conduit La Solidarité Mutualiste à accompagner le mouvement de protestations concernant la fiscalisation des Mutuelles.

► La mutuelle déplore toujours une perte d'adhérents individuels, liée à n'en pas douter aux difficultés de vie grandissante de nos concitoyens.



► 2012 doit permettre de faire accéder tous nos adhérents à «Pôle Santé Services»

RÉPARTITION DES PLACEMENTS

TYPES	POURCENTAGE 31/12/2011
• Terrains et constructions	39,50 %
• Placements dans des entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	8,50 %
• Autres placements	52,00 %

RÉPARTITION DES PLACEMENTS  
TOUTES SECTIONS CONFONDUES

ETABLISSEMENTS FINANCIERS	% au 31/12/2011	€K
• BF CREDIT COOPERATIF	24 %	615
• HSBC	31 %	653
• LA BANQUE POSTALE	19 %	552
• BANQUE FRANCAISE	13 %	293
• CAISSE D'EPARGNE	9 %	204
• SOCIETE GENERALE	4 %	84
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>2 401</b>

Le Conseil d'Administration

Au cours de l'exercice 2011, il a compté 25 membres élus et renouvelés lors des différentes Assemblées Générales et il est présidé par Monsieur Alain GRATADOUR.

Au cours de l'année 2011, le Conseil s'est réuni à six reprises.

Les thématiques abordées et notifiées à l'ordre du jour en 2011 ont été les suivantes :

• **Thématiques abordées systématiquement au cours de Conseils d'administration**

- ▶ L'adoption des procès verbaux des précédents Conseils d'Administration.
- ▶ Les adhésions / démissions à la fin de chaque mois.
- ▶ La politique et les actions de développement.
- ▶ L'activité des antennes.
- ▶ Les placements.
- ▶ Les cotisations et les prestations intéressants :
  - Le contrat UCANSS
  - Les contrats de La Solidarité Mutualiste
  - Les cotisations intéressant les garanties « Indépendants »
- ▶ Des débats sur la protection sociale, les structures fédératives (politiques, congrès, initiatives, etc.)
- ▶ Siège et antennes.

• **Thématiques ponctuelles**

- ▶ La présentation du budget 2011.

- ▶ La présentation des comptes annuels.
- ▶ Rapport de gestion.
- ▶ Rapport annuel recensant les mesures prises en cours de l'année écoulée tendant à assurer une égale représentativité des hommes et des femmes au sein du Conseil d'administration.
- ▶ Rapport annuel sur l'intermédiation mutualiste.
- ▶ Rapport sur le contrôle interne : Le contrôle interne (processus modélisés, Processus prioritaires pour l'analyse des risques, Référent Contrôle Interne).
- ▶ La Commission d'action sociale et le bilan des dossiers traités par la Commission.
- ▶ Contrat collectif Sécurité Sociale.
- ▶ Le journal.
- ▶ Activités Section GUADELOUPE.
- ▶ UMIF.
- ▶ Adhésion Priorité Santé Mutualiste (PSS).
- ▶ Partenariats.
- ▶ Adhésions via Internet.
- ▶ Pôle Santé Service (PSS).
- ▶ Conventonnement Hôpitaux.
- ▶ Vente Centre Optique Douai.
- ▶ Vente du siège social.
- ▶ SEMAFEC.
- ▶ La Course du Figaro.
- ▶ Règlement intérieur.
- ▶ Règlements mutualistes.
- ▶ Comptes rendus de mandat.

Par ailleurs, d'autres questions très diverses sont abordées et soumises à débat lors des réunions du Conseil d'Administration.

Durant les séances du Conseil d'Administration, le Commissaire aux comptes et l'Actuaire de la Mutuelle sont convoqués et sont régulièrement présents pour avis ou consultation. D'autres experts ou partenaires peuvent également être conviés de manière ponctuelle ou permanente.

Les Administrateurs ne sont pas rémunérés pour l'exercice de leur fonction.

Toutefois, la Mutuelle leur verse des indemnités suivant les principes validés lors de l'Assemblée Générale du 15 juin 2002 et modifiés lors de l'Assemblée Générale du 17 juin 2006 et du 14 février 2009, concernant La Solidarité Mutualiste.

En 2011, le montant des frais remboursés aux Administrateurs s'élève à 40 663,32 €, le montant des indemnités et rémunérations maintenues (avec les charges sociales afférentes) représentent 245 448.34 € soit un total de 286 111.66 €.

Dans le cadre des missions et mandats permanents donnés au Président (Directeur Général de par les statuts), celui-ci a participé à des réunions ou rencontres (internes

et externes) avec des instances dans lesquelles il est directement ou indirectement représentant de La Solidarité Mutualiste, et a animé la vie de la mutuelle tout en préparant des perspectives d'avenir. Par sa présence permanente, que ce soit, à la mutuelle, auprès de la FNMF, de la FMF, de l'Union de Regroupement Normandie/Ile de France, de l'UMIF, de Mutuelles, partenaires ou auprès de personnalités, il a poursuivi l'ancrage et la reconnaissance de la mutuelle. L'ensemble de cette activité a permis la réalisation des projets décidés en Conseils d'Administration et en Assemblées Générales.

Ses actions ainsi déployées lui ont permis d'organiser notre présence dans des Salons, de préparer et assumer la charge de l'ensemble de ses responsabilités y compris la négociation, la supervision de contrats collectifs ainsi que la Direction Générale de CVOCM, dont il est attributaire, préservant ainsi les intérêts de La Solidarité Mutualiste, unique actionnaire.

Les Présidents (es) des sections ont également développé une activité en continu tant pour veiller au fonctionnement particulier de leur section qu'à l'assise de La Solidarité Mutualiste et sa reconnaissance.

Monsieur Claude BOLLIN, section AVENIR, administrateur de La Solidarité Mutualiste, a animé l'activité de la section et a participé pleinement à l'activité du mouvement mutualiste, notamment aux différentes réunions de nos instances dont :

- ▶ Commissions d'action sociale de La Solidarité Mutualiste
- ▶ Conseils d'administration (La Solidarité Mutualiste, U M I F)
- ▶ Assemblées générales (La Solidarité Mutualiste, U M I F - UMIS et UNMTI)

Madame Marie-Claude BUCH, section URSSAF, en plus de sa présence régulière à la section et sa participation aux instances de La Solidarité Mutualiste, a organisé au cours de l'année 2011 une réunion de bureau le 21 avril 2011 et une réunion des délégués de section le 6 juin 2011. Elle a animé la vie de la section :

- ▶ Projet de modifications du Règlement mutualiste.
- ▶ Réflexion sur le devenir du contrat initial concernant les anciens adhérents qui n'ont pas adhéré au contrat collectif Sécurité Sociale et qui est déficitaire.

▶ Réflexion sur des initiatives de la section liées à des actes de prévention.

Madame Anne-Marie CHERIF, section CRAMIF, a assuré le suivi de la section, elle a participé aux Conseils d'administration de La Solidarité Mutualiste et animé la vie de la section :

- ▶ Deux réunions de délégués de la section ont eu lieu.

**PERSPECTIVES POUR 2012 ET AU DELA**

► Elaboration d'une information aux adhérents de la section CRAMIF (contrats initial et collectif).

► Travaux sur la modification du règlement mutualiste.

Au cours de l'année 2011, Monsieur Robert LACREOLE, en plus de sa présence régulière à la section, a présidé cinq réunions des délégués de la Section Guadeloupe au cours desquelles les points suivants ont été abordés :

► Bilan de la participation de la section à l'assemblée générale de la Solidarité Mutualiste du 20 juin 2010.

► Périodicité des rencontres, le 1<sup>er</sup> mardi de chaque mois.

► Organisation d'un séminaire, en vue de mettre à plat toutes les difficultés rencontrées dans le cadre de la mission des délégués et de fixer des nouvelles orientations pour le développement de la mutuelle.

► Propositions en vue de relancer et dynamiser la boutique.

► Bilan de la participation du Président au Conseil d'Administration de La Solidarité Mutualiste.

► Espace de communication sur le Site de La Solidarité Mutualiste.

Il a aussi organisé une rencontre en décembre 2011 à laquelle le Président Monsieur Alain GRATADOUR a participé. Les sujets ci-après ont été abordés :

► Les cotisations.

► Le rôle du délégué en tant qu'acteur de développement et de communication.

► La communication par le sport.

► Le magazine de La Solidarité Mutualiste.

► Transfert sanitaire dans la Caraïbe.

► Formation du personnel de la Section Guadeloupe.

► La gestion du personnel qui relève uniquement de l'équipe directionnelle de La Solidarité Mutualiste.

Monsieur Robert LACREOLE participe régulièrement au Conseil d'Administration de La Solidarité Mutualiste. Il a aussi participé à l'Assemblée générale de la Mutualité Française de Guadeloupe qui s'est tenu le 18 décembre 2011, accompagné du Président Monsieur Alain GRATADOUR.

Des rencontres entre la CGSS et la mutuelle ont eu lieu, en vue de régler la problématique de la CMU-C. Un projet de convention est en cours ayant pour but de définir les modalités de gestion de la couverture maladie universelle complémentaire entre la CGSS et la Solidarité Mutualiste.

Au cours de l'année 2011, la Section a eu la visite d'une délégation de La Solidarité Mutualiste, en vue de former les salariées et les délégués sur l'ensemble de ses activités (options soli, perfectionnement sur AIA – contrat Sécurité Sociale, CMUC, gestion du contrat initial, aide au suivi comptable).

Après une année de forte mobilisation interne en 2011 visant à stabiliser les fondations de La Solidarité Mutualiste, 2012 doit lancer un nouvel essor et permettre un développement sur la base de nos engagements collectifs et individuels ainsi que sur la confortation de nos valeurs. Si nous voulons pouvoir exprimer nos valeurs afin de les faire partager au plus grand nombre de personnes, il y a lieu de renforcer La Solidarité Mutualiste en développant nos partenariats et notre implication dans des structures ou instances le permettant.

Sans à priori, sans exclusive, nous aurons à rechercher les conditions qui permettent d'élargir l'image, l'audience, l'écoute des populations que nous couvrons pour une impulsion nouvelle.

La Santé doit revenir au cœur des préoccupations des sociétés, des décideurs afin de redonner sa place à l'Homme pour de nouvelles perspectives. Au-delà des mots c'est pour la prise en compte d'une vraie politique de santé répondant aux besoins des populations que nous devons intervenir. Notre intervention ne peut se cantonner aux simples remboursements complémentaires. Nous pouvons être des acteurs, nous le devons, pour modifier les mentalités, les comportements et parallèlement satisfaire à l'ensemble de notre objet et de nos missions concrètes. Il faut que l'Humain prime sur la finance.

« Faire de la gestion pour mener une politique et non mener une simple politique de gestion » implique que nous soyons en 2012 encore plus à l'offensive, à l'initiative et participatif de projets novateurs au service de nos adhérents et de la population plus largement.

Cette recherche de qualité, d'innovations se construit par la poursuite et la mise en œuvre de nos différents partenariats.

2012 doit permettre de faire accéder tous nos adhérents à « Pôle Santé Services » avec lequel nous avons concrétisé notre implication par la prise d'une fonction de Direction Générale Déléguée. Cette structure, soutenue par la mutuelle APREVA, peut connaître une activité redimensionnée grâce à notre apport dans le respect de nos différences.

Dans un besoin de confortement de notre base nous voulons être présents pour répondre aux demandes d'adhésions individuelles, ou groupées dans des entreprises de petites et moyennes tailles. Ce sont nos cibles, et pour les atteindre il faut poursuivre nos actions dans la recherche de visibilité par une communication liée à nos partenariats et en conclure de nouveaux dans une logique de réciprocité efficace. Notre communication essentiellement tournée vers des partenariats de santé, tel le sport entre autres, dans la diversification des disciplines, doit se poursuivre sur des projets en relation avec notre appréciation de notre rôle et de notre place dans le système de protection sociale.

Il s'agit là d'un objectif et d'un investissement nécessaires au développement de La

► La Santé doit revenir au cœur des préoccupations des sociétés, des décideurs afin de redonner sa place à l'Homme pour de nouvelles perspectives. Au-delà des mots c'est pour la prise en compte d'une vraie politique de santé répondant aux besoins des populations que nous devons intervenir. Notre intervention ne peut se cantonner aux simples remboursements complémentaires.



► « Faire de la gestion pour mener une politique et non mener une simple politique de gestion » implique que nous soyons en 2012 encore plus à l'offensive, à l'initiative et participatif de projets novateurs au service de nos adhérents et de la population plus largement.

Solidarité Mutualiste et au maintien de ses capacités tant d'action que de gestion.

En ce sens notre présence dans les salons ou les villages « communicants » reste essentielle.

L'ensemble de nos points d'accueil, ainsi que la nouvelle implantation de notre siège social, sont des opportunités pour l'adhésion d'individuels qu'il est impératif de conforter grâce à la diversité de nos options que nous devons retravailler et enrichir.

Dans la cohérence des objectifs évoqués et en lien avec nos supports de communication nous allons revisiter notre site Internet et favoriser l'adhésion en ligne.

L'apport de chacune des entités fusionnées en 2009 est constitutif de La Solidarité Mutualiste qui est UNE et entièrement tournée vers la réponse aux besoins des populations qu'elle couvre et souhaite couvrir. Dans le respect du passé et des spécificités, nous devons poursuivre la symbiose réglementaire, structurelle et organisationnelle et par le renforcement de la mutualisation des compétences, des moyens humains, techniques et financiers pour envisager un nouvel essor satisfaisant toutes nos valeurs et obligations.

Le renouvellement du contrat collectif pour les salariés de la Sécurité Sociale jusqu'en 2016 est un atout, avec ses obligations.

Parmi les obligations de 2012 de La Solidarité Mutualiste, la continuité à déployer son système de contrôle interne ; notamment en évaluant de nouveaux processus, en déployant des solutions de traitement du risque, et en réévaluant chaque année les risques des années précédentes.

Ces différents travaux se feront à la lumière des orientations arrêtées par le Conseil d'Administration sur proposition et préconisation du Comité d'Audit et du référent de contrôle interne.

L'emménagement au nouveau Siège va occasionner une réorganisation totale et la définition, l'utilisation de nouveaux procédés ainsi que la redéfinition de responsabilités. A cet effet des compétences externes pourront être sollicités afin d'assurer la réussite des chantiers divers qui vont en découler.

Ces vœux ne sont possibles que par l'implication de tous, élus et salariés de la mutuelle. Il est indéniable que tous les bouleversements vécus n'auraient pas pu être réalisés sans l'investissement de salariés motivés et conscients des enjeux et difficultés que nous devons ensemble surmonter.

Les remerciements adressés en cette occasion sont objectifs et appellent la poursuite de la mobilisation de chacun, de tous pour maintenir la confiance de nos adhérents, et futurs adhérents sur nos valeurs fondatrices, et que les investissements réalisés dans l'Humain ne soient pas vains.

**Bilan exercice 2011 de**

**la Commission d'Action Sociale :**

La Commission d'action sociale est chargée de gérer un fonds d'action sociale et d'attribuer lesdites aides aux mutualistes. En ce sens, elle propose chaque année au Bureau un budget devant satisfaire au mieux les demandes d'aide. Ce budget est soumis à l'avis du Conseil d'Administration et fait l'objet d'un vote en Assemblée Générale.

La Commission fait en sorte de pouvoir se réunir au moins une fois par mois. Cette périodicité peut être modifiée pour toutes raisons que les membres de la Commission estimeront justifiées et en fonction de l'urgence des dossiers à traiter.

Une fois par semestre, elle communique au Conseil un bilan de l'ensemble des dossiers traités.

La Commission est composée d'un administrateur élu Président de la commission par le Conseil d'Administration et de cinq délégués. Le Président du Conseil d'Administration assiste de droit aux réunions ; toutefois, sa présence n'est pas obligatoire et la Commission délibère valablement en son absence si ses décisions n'impactent pas les statuts ou le règlement de la Mutuelle. Le Directeur de la Mutuelle ou un membre de la Direction participe aux réunions à titre consultatif et technique. Son fonctionnement est défini par un règlement intérieur établi et approuvé par le Conseil d'Administration.

**Les limites de La Commission d'Action Sociale :**

La Commission est compétente pour attribuer des aides aux mutualistes dans la limite de 500 Euros par dossier. Au-delà de ce plafond la Commission instruit le dossier et propose, si elle le juge pertinent, une aide à attribuer qui fera l'objet d'une décision du Bureau. Le montant des aides est déterminé au cas par cas, en fonction de la situation personnelle exposée par le membre participant ou ses ayants droit et selon les critères généraux d'attribution des aides exposés à l'article 5.

Toute demande d'aide ayant des conséquences sur les statuts ou règlements de la Mutuelle, indépendamment de la somme proposée par la Commission, sera décidée avec les membres du Bureau.

Le Bureau peut décider d'amputer sur le budget des aides de portée individuelles ou collectives.

Les membres de la Commission se sont réunis 10 fois durant l'exercice 2011.

Chaque réunion s'est tenue en présence d'au moins 2 membres de la Commission ainsi que la Présidente et la secrétaire mise à disposition.

**Nous constatons une étude de 100 dossiers, dont la répartition mensuelle est la suivante :**

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
Dossiers étudiés	10	1		4	7	2		11	4	2	5	2	4
Non retenus	2	2		4	1	2			3	6	2		
Présentés bureau	1			2				1					
Retour gestion	1	1		2	4			3	2	1	2	3	2
Autres	1												
<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>4</b>		<b>12</b>	<b>12</b>	<b>4</b>		<b>15</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>5</b>	<b>6</b>

Année	BUDGET ALLOUE PAR LE CA	BUDGET IMPACTE DU SOLDE	BUDGET DISPONIBLE DEBUT EXERCICE	DEPENSES EFFECTUEES AU COURS DE L'EXERCICE	SOLDE A REPORTER FIN EXERCICE
2009	90 000,00 €	-	90 000,00 €	-128 734,65 €	-38 734,65 €
2010	150 000,00 €	-38 734,65 €	111 265,35 €	-71 020,76 €	40 244,59 €
2011	150 000,00 €	40 244,59 €	190 244,59 €	-109 127,38 €	81 117,21 €
2012	150 000,00 €	81 117,21 €	231 117,21 €	-	-

## Présentations des résolutions soumises aux votes des délégués

Cette présentation a pour objet de commenter les résolutions qui figurent dans le projet de résolution joint au présent document. En aucun cas, l'approbation du rapport de gestion et donc de cette présentation ne vaut approbation globale de ces résolutions qui sont soumises à un vote résolution par résolution.

Nombre de délégués convoqués :	82	Porteurs de 103 voix
Nombre de délégués présents :	52	Porteurs 95 voix
Quorum des présents :	41	Quorum en voix : 52
Majorité simple des présents :	26	Majorité simple en voix : 48
Majorité des 2/3 des présents :	35	Majorité des 2/3 en voix : 64

### 1<sup>ère</sup> Résolution :

L'Assemblée Générale adopte le procès verbal de l'Assemblée Générale du 21 juin 2010.

#### Majorité Simple

#### Approbation du Procès verbal

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 21 juin 2011, joint à la convocation sera porté à l'approbation des Délégués.

Nombre de délégués votant :	52	Porteurs de 95 voix
Votes pour :	48	91
Votes contre :	0	0
Abstentions :	4	4

#### Résolution adoptée

### 2<sup>ème</sup> Résolution :

Connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'application de l'article L.114-17 du code de la Mutualité, l'Assemblée Générale prend acte et confirme son accord sur les opérations traduites, en application des dispositions de l'article L.114-9 du code de la Mutualité.

#### Majorité Simple

#### Approbation du rapport de gestion

Le rapport de gestion de la Mutuelle au cours de l'exercice 2011 sera présenté par le Président. Il sera procédé à son approbation.

Nombre de délégués votant :	52	Porteurs de 95 voix
Votes pour :	52	95
Votes contre :	0	0
Abstentions :	0	0

#### Résolution adoptée

### 3<sup>ème</sup> Résolution :

Connaissance prise du rapport général du commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011, tels qu'ils sont arrêtés par le Conseil d'Administration du 21 mai 2012.

#### Majorité Simple

#### Approbation des comptes de l'exercice 2011

Après :

- Examen des comptes de l'exercice 2011 arrêtés par le Conseil d'Administration du 21 mai 2012 et qui seront commentés en séance par le Trésorier.

- Lecture du rapport 2011 du Commissaire aux Comptes.

Les Délégués seront invités à approuver ce rapport.

Nombre de délégués votant :	52	Porteurs de 95 voix
-----------------------------	----	---------------------

Votes pour :	52	95
Votes contre :	0	0
Abstentions :	0	0

#### Résolution adoptée

### 4<sup>ème</sup> Résolution :

Connaissance prise du rapport spécial du commissaire aux comptes portant sur les conventions réglementées mentionnées à l'article L.114-34 du code de la Mutualité, l'Assemblée Générale approuve les conventions réglementées telles qu'autorisées par le Conseil d'Administration et dans le contenu du rapport spécial.

#### Majorité Simple

#### Approbation du rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

Après lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées, les Délégués seront invités à approuver ce rapport spécial.

- La convention entre la Mutuelle et la Caisse de Prévoyance Sociale de St Pierre et Miquelon, pour la gestion des soins à l'extérieur de St Pierre et Miquelon,

- Le bail commercial signé entre la Mutuelle et CVOCM pour les locaux situés 64 rue Lamartine à Paris et fixant le loyer annuel hors taxes et charges à 45 900 € annuels,

- La convention conclue entre la Mutuelle et MBDA France afin de permettre à cette dernière de se faire rembourser les salaires et charges maintenus à Daniel Gothy pendant l'exercice de ses activités mutualistes,

- Convention signée entre la Mutuelle MPURP et la MGP (Mutuelle Générale de Prévoyance) pour l'attribution de l'allocation obsèques.

- La convention signée avec la FMP (Fédération Interdépartementale Mutualiste Parisienne) ayant pour objet ayant pour objet :

- la gestion des dossiers tiers payant des adhérents de la Mutuelle et de leurs ayants droit,

- la gestion des dossiers tiers payant des bénéficiaires de la couverture maladie universelle

- la gestion des dossiers tiers payant dans le cadre du médecin référent,

- Convention signée entre La Solidarité Mutualiste et la MGP (Mutuelle Générale de Prévoyance) pour l'attribution de l'allocation obsèques.

- Convention instaurant un compte courant entre La Solidarité Mutualiste et CVOCM, compte courant par lequel La Solidarité Mutualiste pourrait procurer une facilité de trésorerie à la CVOCM.

- Convention signée entre la Mutuelle et CVOCM et fixant la rémunération de la Mutuelle par CVOCM à 17 940€ TTC. Le bail commercial signé entre la Mutuelle et CVOCM pour les locaux situés 122 Place d'Armes à Douai et fixant le loyer annuel hors taxes et charges à 14 300 € annuels. Cette convention sera réactualisée pour prendre en compte l'arrêt de l'activité du centre optique de Douai.

- Convention réglementée signée le 17 décembre 2010 concernant l'abandon de créance à titre commercial avec la SASU CVOCM afin de permettre un rétablissement de la situation nette de la société.

Cet abandon de créance intervient sous la condition résolutoire d'un retour à meilleure fortune de CVOCM, auquel cas sa créance sera immédiatement rétablie. Cette convention a donc pour objet de définir la portée, la nature et les modalités de cet abandon de créance s'élevant à 537 457,70 € TTC au 31 août 2010. Ces conventions ont continué à produire leurs effets en 2011 et aucune nouvelle convention n'a été conclue dans cet exercice 2011.

Conventions des mutuelles fusionnées reprises par La Solidarité Mutualiste :

- Convention de réassurance avec les principales caractéristiques ci-dessous mise en place avec l'UNPMF (Union Nationale de la Prévoyance de la Mutualité Française) en ce qui concerne les contrats groupes.

- Un traité de réassurance en quote-part à 100 % des risques souscrits par la cédante et relevant du Régime de couverture conformément au Protocole d'accord et au cahier des charges, pour les salariés et anciens salariés des organismes du régime général de Sécurité Sociale, ainsi que leurs ayants-droit.

- Le traité prend effet au 1er janvier 2009, il est conclu pour une durée de quatre ans. Chacune des parties a la possibilité de résilier le traité au 31 décembre de chaque année moyennant un préavis adressé au plus tard au 31 octobre de l'exercice en cours.

Nombre de délégués votant :	52	Porteurs de 95 voix
-----------------------------	----	---------------------

Votes pour :	52	95
Votes contre :	0	0
Abstentions :	0	0

#### Résolution adoptée

### 5<sup>ème</sup> Résolution :

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice clos au 31 décembre 2011 d'un montant de - 474 230,31 € au compte de report à nouveau.

#### Majorité Simple

#### Affectation du résultat déficitaire

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice clos au 31 décembre 2010 d'un montant de - 474 230,31 € au compte de report à nouveau.

Nombre de délégués votant :	52	Porteurs de 95 voix
-----------------------------	----	---------------------

Votes pour :	48	95
Votes contre :	0	0
Abstentions :	4	0

#### Résolution adoptée

### 6<sup>ème</sup> Résolution :

L'Assemblée Générale donne quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion durant l'exercice clos au 31/12/2011

#### Majorité Simple

#### Quitus au Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale donne quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion durant l'exercice clos au 31/12/2011.

Nombre de délégués votant :	52	Porteurs de 95 voix
-----------------------------	----	---------------------

Votes pour :	52	95
Votes contre :	0	0
Abstentions :	0	0

#### Résolution adoptée

### 7<sup>ème</sup> Résolution :

L'Assemblée Générale de La Solidarité Mutualiste fixe à 150 000 €, le montant du fonds d'action sociale pour l'exercice 2012 destiné, conformément aux dispositions du titre III

de l'article L 111-1 du Code de la Mutualité, à attribuer, dans les conditions prévues par le règlement de la commission d'action sociale de la Mutuelle, des aides ponctuelles aux Adhérents, le solde sera imputé en réserve du fonds social.

**Majorité Simple**

**Détermination du Fonds d'Action Sociale**

Il est proposé à l'Assemblée Générale de La Solidarité Mutualiste de fixer à 150 000 € le montant du fonds d'action sociale pour l'exercice 2011 destiné, conformément aux dispositions du titre III de l'article L 111-1 du Code de la Mutualité, à attribuer, dans les conditions prévues par le règlement de la Commission d'Action Sociale de la Mutuelle, des aides ponctuelles aux Adhérents, le solde sera imputé en réserve du fonds social.

Nombre de délégués votant : 52		Porteurs de 95 voix	
Votes pour :	52	95	
Votes contre :	0	0	
Abstentions :	0	0	

**Résolution adoptée**

**8<sup>ème</sup> Résolution :**

L'Assemblée Générale de La Solidarité Mutualiste délègue au Conseil d'Administration tous pouvoirs de détermination du montant ou des taux des cotisations et des prestations jusqu'à la prochaine Assemblée Générale ordinaire fixée en 2013.

**Majorité des deux tiers des suffrages exprimés des délégués présents ou représentés**

**Evolution des cotisations et prestations.**

Cette résolution est habituelle, chacune de nos assemblées générales précédentes a adopté cette délibération valable pour la période comprise entre deux assemblées, afin de permettre au Conseil d'administration d'être réactif au vu de l'évolution constatée en cours d'exercice et ceci pour ne pas mettre en péril la continuité de l'activité de la Mutuelle.

Nombre de délégués votant : 52		Porteurs de 95 voix	
Votes pour :	52	95	
Votes contre :	0	0	
Abstentions :	0	0	

**Résolution adoptée**

**9<sup>ème</sup> Résolution :**

L'Assemblée Générale décide une augmentation des frais de déplacement versés aux administrateurs, et étendus aux délégués non administrateurs, lors de leur participation à une réunion organisée par la mutuelle sur convocation de cette dernière, ou lorsqu'ils se rendent à une réunion ou manifestation organisée par une instance et pour laquelle ils ont été missionnés par la Mutuelle conformément à l'exemplaire joint.

**Majorité Simple**

**Frais de représentation**

L'Assemblée Générale approuve la décision du conseil d'administration concernant les nouveaux remboursements des frais de déplacement versés aux administrateurs, aux délégués non administrateurs ou aux personnes détenant un mandat du Conseil

d'Administration, lors de leur participation à une réunion organisée par la Mutuelle sur convocation de cette dernière, ou lorsqu'ils se rendent à une réunion ou manifestation organisée par une instance et pour laquelle ils ont été missionnés par la Mutuelle soit : Remboursement de la chambre d'hôtel : 160 € au lieu de 143 € petit déjeuner compris. Frais kilométriques : 0,50 € au lieu de 0,46 € lorsque le déplacement ne peut être effectué qu'au moyen du véhicule personnel (autre-ment remboursement sur la base SNCF 1<sup>ère</sup> classe).

Nombre de délégués votant : 52		Porteurs de 95 voix	
Votes pour :	52	95	
Votes contre :	0	0	
Abstentions :	0	0	

**Résolution adoptée**

**10<sup>ème</sup> Résolution :**

L'Assemblée Générale adopte les modifications des règlements mutualistes pour la « section La Solidarité Mutualiste » telles que présentées dans le rapport de gestion.

**Majorité des deux tiers des suffrages exprimés des délégués présents ou représentés.**

**Approbation des modifications du règlement mutualiste de la « section La Solidarité Mutualiste »**

La fusion des règlements mutualistes des Sections avec ceux de La Solidarité Mutualiste a conduit la réécriture complète du texte soumis à l'approbation.

L'Assemblée Générale approuve les modifications proposées conformément à l'exemplaire remis.

Nombre de délégués votant : 52		Porteurs de 95 voix	
Votes pour :	51	94	
Votes contre :	0	0	
Abstentions :	1	1	

**Résolution adoptée**

**11<sup>ème</sup> Résolution :**

L'Assemblée Générale décide, à l'appréciation du Conseil d'Administration, l'adhésion à la « Fondation du Sport ».

**Majorité des deux tiers des suffrages exprimés des délégués présents ou représentés.**

**Adhésion à la Fondation du Sport**

L'Assemblée Générale valide l'adhésion à la Fondation du Sport, Fondation mise en place sous le patronage du Ministère des Sports et de la MDS afin de faire bénéficier la mutuelle avec ses partenaires d'initiatives nationales.

Nombre de délégués votant : 52		Porteurs de 95 voix	
Votes pour :	52	95	
Votes contre :	0	0	
Abstentions :	0	0	

**Résolution adoptée**

**12<sup>ème</sup> Résolution :**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

**Majorité Simple**

**Pouvoirs au porteur pour accomplir les formalités de dépôt, de publicité et autres.**  
L'Assemblée Générale donne pouvoir.

Nombre de délégués votant : 52		Porteurs de 95 voix	
Votes pour :	52	95	
Votes contre :	0	0	
Abstentions :	0	0	

**Résolution adoptée**

**13<sup>ème</sup> Résolution :**

L'Assemblée générale donne mandat au Président pour procéder aux adaptations des taux de remboursement à ceux décidés par la Sécurité Sociale.

**Majorité des deux tiers des suffrages exprimés des délégués présents ou représentés.**

**Mandat donné au Président pour procéder aux adaptations des taux de remboursement à ceux décidés par la Sécurité Sociale.**  
L'assemblée mandate le Président.

Nombre de délégués votant : 52		Porteurs de 95 voix	
Votes pour :	52	95	
Votes contre :	0	0	
Abstentions :	0	0	

**Résolution adoptée**

**BILAN AU 31 DECEMBRE 2011** (montants exprimés en euros)

ACTIF		2011	2010
<b>1</b>	<b>Actifs incorporels</b>	<b>51 832,81</b>	<b>52 609,57</b>
<b>2</b>	<b>Placements</b>	<b>4 623 450,15</b>	<b>6 214 546,42</b>
	2a Terrains et constructions	1 824 848,16	1 863 911,07
	2b Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	390 762,77	422 510,26
	2c Autres placements	2 401 326,22	3 928 125,09
	2d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	6 513,00	
<b>3</b>	<b>Placements représentant les provisions techniques afférentes aux opérations en unités de comptes</b>		
<b>4</b>	<b>Parts des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques</b>	<b>887 205,21</b>	<b>714 304,11</b>
	4a Provision pour cotisations non acquises (non-vie)		
	4b Provision d'assurance vie		
	4c Provision pour prestations à payer (vie)		
	4d Provision pour prestations à payer (non-vie)	887 205,21	714 304,11
	4e Provision pour participation aux excédents et ristournes (vie)		
	4f Provision pour participation aux excédents et ristournes (non-vie)		
	4g Provision d'égalisation (vie)		
	4h Provision d'égalisation (non-vie)		
	4i Autres provisions techniques (vie)		
	4j Autres provisions techniques (non-vie)		
	4k Provisions techniques des opérations en unités de compte		
<b>5</b>	<b>Parts des garants dans les engagements techniques données en substitution</b>		
<b>6</b>	<b>Créances</b>	<b>2 335 327,76</b>	<b>1 783 029,41</b>
	6a Créances nées d'opérations directes et de prises de substitution	970 743,22	800 827,89
	6aa Cotisations restant à émettre		
	6ab Autres créances nées d'opérations directes et de prises en substitution	970 743,22	800 827,89
	6b Créances nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution	811 395,75	450 794,98
	6c Autres créances	553 188,79	531 406,54
	6ca Personnel		
	6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	9 646,36	22 925,15
	6cc Débiteurs divers	543 542,43	508 481,39
<b>7</b>	<b>Autres actifs</b>	<b>2 415 169,95</b>	<b>2 185 721,72</b>
	7a Actifs corporels d'exploitation	357 740,89	233 974,01
	7b Avoirs en banque, CCP et caisse	2 057 429,06	1 951 747,71
<b>8</b>	<b>Comptes de régularisation actif</b>	<b>407 200,35</b>	<b>285 232,78</b>
	8a Intérêts et loyers acquis non échus		
	8b Frais d'acquisition reportés (vie)		
	8c Frais d'acquisition reportés (non-vie)		
	8d Autres comptes de régularisation	407 200,35	285 232,78
<b>9</b>	<b>Différence de conversion</b>		
	<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>10 720 186,23</b>	<b>11 235 444,01</b>
PASSIF		2011	2010
<b>1</b>	<b>Fonds mutualistes et réserves</b>	<b>3 332 502,66</b>	<b>3 806 732,97</b>
	1.1 Fonds propres	3 332 502,66	3 806 732,97
	1a Fonds de dotation sans droit de reprise	500 000,00	500 000,00
	1b Ecart de réévaluation		
	1c Réserves	6 557 243,15	6 557 243,15
	1d Report à nouveau	-3 250 510,18	-1 793 341,32
	1e Résultat de l'exercice	-474 230,31	-1 457 168,86
	1.2 Autres fonds mutualistes		
	1f Fonds de dotation sans droit de reprise		
	1g Ecart de réévaluation		
<b>2</b>	<b>Passifs subordonnés</b>		
<b>3</b>	<b>Provisions techniques brutes</b>	<b>2 694 505,21</b>	<b>2 599 980,11</b>
	3a Provision pour cotisations non acquises ( non-vie)		
	3b Provision d'assurance vie		
	3c Provision pour prestations à payer (vie)		
	3d Provision pour prestations à payer (non-vie)	2 694 505,21	2 599 980,11
	3e Provision pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)		
	3f Provision pour participation aux bénéfices et ristournes (non-vie)		
	3g Provision pour égalisation (vie)		
	3h Provision pour égalisation (non-vie)		
	3i Autres provisions techniques (vie)		
	3j Autres provisions techniques (non-vie)		
<b>4</b>	<b>Provisions techniques des opérations en unités de compte</b>		
<b>5</b>	<b>Engagements techniques sur opérations données en substitution</b>		
<b>6</b>	<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>121 615,14</b>	<b>113 861,29</b>
<b>7</b>	<b>Fonds dédiés</b>		
<b>8</b>	<b>Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires</b>		
<b>9</b>	<b>Autres dettes</b>	<b>3 928 530,14</b>	<b>3 901 599,19</b>
	9a Dettes nées d'opérations d'assurance directe et de prise de substitution	215 396,18	221 195,51
	9b Dettes nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution	2 001 408,08	2 015 082,74
	9c Dettes envers des établissements de crédit	190 949,64	145 878,44
	9d Autres dettes	1 520 776,24	1 519 442,50
	9da Autres emprunts, dépôts et cautionnement reçus		
	9db Personnel	116 166,59	112 507,08
	9dc Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	295 291,45	414 892,81
	9dd Crédoeurs divers	1 109 318,20	992 042,61
<b>10</b>	<b>Comptes de régularisation passif</b>	<b>643 033,08</b>	<b>813 270,45</b>
<b>11</b>	<b>Différence de conversion</b>		
	<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>10 720 186,23</b>	<b>11 235 444,01</b>



# L'ACTU DE LA SOLI

## ► La Solidarité Mutualiste change d'adresse



Pour être toujours plus efficace dans sa mission et satisfaire au mieux les intérêts de ses adhérents, La Solidarité Mutualiste déménage dans des locaux beaucoup plus adaptés et fonctionnels.

Veuillez noter et conserver précieusement cette nouvelle adresse, indispensable pour tout échange postal :

**( 108 BIS AVENUE DE FLANDRE - 75019 PARIS )**

**Le reste des coordonnées (tél, fax, mail...) ne change pas.**

## ► Les valeurs de La Solidarité Mutualiste s'expriment dans une pièce de théâtre et une bande dessinée :



C'est inédit, La Solidarité Mutualiste a participé activement à l'écriture d'une pièce de théâtre autour du thème de la solidarité, valeur que votre mutuelle aimerait retrouver bien plus au cœur de notre société.

Intitulée « Des jours sans pluie », la pièce traite des relations humaines et notamment de la solidarité à travers le prisme de personnes vivant côte à côte, des voisins et subissant des coupures d'eau. La pièce invite à réfléchir à ses relations aux autres, à tous les autres, qu'ils soient d'ici ou d'ailleurs ainsi qu'aux relations entre le Nord et le Sud.

Drôle et touchante à la fois, traitant de façon moderne des thèmes universels, cette pièce a vocation à être jouée dans les établissements scolaires, structures d'éducation populaire, comités d'entreprise... Elle s'adresse à ceux qui souhaitent sensibiliser leurs publics aux questions de l'humain, de l'humanité, de la solidarité. Pour susciter la rencontre, l'échange, le débat.

« Des jours sans pluie » a été écrite par Patrice Marsollier de la compagnie des Comédiens Associés dont La Solidarité Mutualiste est partenaire privilégié, sur une idée originale de Alain Gratadour.

**Pour en savoir plus :**

**Tél. 03 80 42 16 92**

**contact@comediensassocies.com**

**www.comediensassocies.com**

Imprimé sur Cyclus Print, papier recyclé et désencré sans chlore



**Do it 100 %**

Dans la BD créée par La Solidarité Mutualiste et mettant en image ses valeurs, cette planche est dédiée à la pièce de théâtre «Des jours sans pluie».



**MUTUELLES DE FRANCE**  
L'ÉCHANGE, L'ENTRAIDE, LA RÉCIPROCITÉ



**LA SOLIDARITE  
MUTUALISTE**

**108 BIS AVENUE DE FLANDRE - 75019 PARIS**

**Tél. : 01 42 85 55 00**

**www.solidaritemutualiste.fr**

Conception-Réalisation : Editions Elka - Tél. : 01 49 32 42 53

Crédit photos : La solidarité Mutualiste - Editions Elka - Fotolia